



Séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2016

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

Le rapport d'orientations budgétaires 2016 est soumis au CESER exceptionnellement au mois de janvier compte tenu des élections régionales de décembre 2015.

Ces orientations ont été établies dans un contexte nouveau du fait :

- de l'arrivée d'un nouvel Exécutif suite aux élections régionales ;
- de la réforme territoriale et en particulier de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui transfère aux Régions des compétences nouvelles, pour certaines dès 2016, pour d'autres en 2017 ;
- de la première année complète de mise en œuvre des engagements contractuels de la Région signés au cours de l'année 2015 (CPER avec l'État, programmes européens, conventions avec les Départements).

Le Président du Conseil régional présente ces premières orientations budgétaires de la nouvelle mandature en trois parties selon le même schéma que pour 2015 :

- les priorités de l'action régionale 2016-2021 ;
- la mobilisation des moyens financiers dans le budget 2016 ;
- des comparaisons interrégionales à travers des annexes.

Il annonce cependant « l'ambition d'un nouveau modèle de développement » pour notre région pour les années à venir. Le CESER comprend que la Région souhaite s'appuyer sur les schémas qui vont être élaborés, en particulier le SRADDET et le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour redéfinir la stratégie régionale, requalifier les grandes politiques ou réorienter les mesures. Toutefois, il aurait souhaité que l'Exécutif précise, au-delà des priorités traditionnelles et quelques semaines après la COP 21, les grands objectifs pour la mandature dès ces orientations budgétaires.

## **I – LES PRIORITÉS DE L'ACTION RÉGIONALE 2016-2021**

En introduction, le Président du Conseil régional indique que « la Loi NOTRe doit permettre de clarifier les compétences de chaque niveau de collectivités ».

S'il est vrai que cette loi renforce les compétences des Régions en matière de développement économique ou des transports et supprime la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements, elle maintient des compétences partagées et autorise des conventions et des délégations entre collectivités. Cela ouvre la porte à des risques de difficultés et à un manque persistant de lisibilité.

### **➤ 9 priorités pour la mandature**

Si le rapport présente le prochain mandat comme étant une nouvelle phase de l'action politique régionale, il ne décline que de manière très succincte 9 priorités majeures dont la première reste l'emploi.

Ces orientations sont quasi identiques à celle de 2015 : emploi/développement économique (avec un effort sur le numérique), formation, transition écologique, solidarité (entre les générations, entre les territoires, égal accès à de meilleures conditions de vie et aux services publics).

Le pouvoir d'achat s'affiche désormais comme une priorité régionale sans que l'on sache s'il s'agit pour la Région d'un objectif de stabilisation fiscale ou d'une politique tarifaire d'accès aux services qui reste à préciser.

La démocratie participative apparaît également comme une priorité nouvelle. Le CESER ne peut qu'approuver cette volonté d'aller vers une démocratie renouvelée dans les territoires qu'il a appelée de ses vœux dans sa contribution pour l'avenir de la région Centre-Val de Loire de juin 2015. Il proposait de donner davantage la parole aux citoyens et de renforcer le rôle des instances consultatives de la Région : le CESER et les Conseils de développement, relais de la démocratie participative auprès des Pays, des agglos et des intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme l'impose la loi NOTRe. Cela permettrait d'aller vers une gouvernance régionale participative et efficace. Le CESER est prêt à s'impliquer dans ce domaine.

Par ailleurs, il attend les propositions concrètes s'agissant notamment de « l'intégration de la démocratie participative à l'élaboration des politiques publiques comme à l'évaluation... » indiquée dans le rapport.

Dans l'ensemble, ces orientations restent très générales et ne marquent pas vraiment de rupture par rapport à la mandature précédente alors que l'Exécutif évoque « un nouveau modèle de développement ». A titre d'exemple, le rapport ne donne aucune indication sur la politique de contractualisation de la Région avec les territoires alors qu'on assiste à une reconfiguration des intercommunalités imposée par la loi NOTRe.

Pour le CESER, la première priorité doit être le développement économique et social, étape déterminante d'une politique régionale efficace de l'emploi.

Il est indispensable de définir des axes politiques clairs et ciblés sur des investissements porteurs d'avenir en faveur des filières d'excellence, de l'innovation pour des emplois durables. L'élaboration du futur SRDEII dont la Région a la responsabilité, est une opportunité pour élaborer une stratégie ambitieuse et partagée par l'ensemble des acteurs qui réponde aux besoins fondamentaux des populations et de l'économie.

La deuxième priorité est la formation, enjeu majeur pour accompagner les secteurs porteurs. Avec la loi du 5 mars 2014 sur la formation, la Région est désormais compétente vis-à-vis de tous les publics. Elle devra repenser l'organisation des programmes de formation en lien avec les nouvelles compétences dans le cadre du nouvel outil de programmation : le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) dont l'élaboration n'est pas évoquée dans le rapport.

Par ailleurs, le CESER attend des précisions sur le rôle que la Région souhaite jouer dans le plan de formation de 500 000 demandeurs d'emploi annoncé par le gouvernement récemment. La Région avait déjà contribué aux précédents plans nationaux de formation prioritaires (30 000 en 2013, devenus 100 000 pour 2014) en initiant la mise en œuvre du Fonds Réactif Emploi-Formation. Le CESER est favorable à l'augmentation de ce fonds après évaluation de son impact.

Il insiste sur la nécessité de mettre en place des formations qualifiantes et pour certains publics des formations pré-qualifiantes pour faciliter le retour à emploi.

La Loi NOTRe permet aux Régions volontaires de se voir déléguer par l'Etat la coordination des acteurs du service public de l'emploi. Que prévoit de faire la Région ?

➤ **L'année 2016 : première année d'amorce d'une nouvelle étape du développement économique, social et environnemental de la Région**

L'Exécutif annonce quelques actions pour 2016 dont notamment le soutien au secteur du BTP, à l'innovation dans les PME et à la performance énergétique dans les lycées (20 M€ par an) ; l'augmentation du Fonds Réactif Emploi (+ 2 M€) ; la mise en place d'un Service Public Régional de l'Energie ; le maintien des engagements concernant l'emploi associatif.

Il indique également que « 2016 sera une année offensive » qui se traduira par l'ouverture de grands chantiers avec le lancement des États généraux du développement économique et également du numérique.

Le CESER regrette l'absence d'information sur l'échéancier pour élaborer plusieurs schémas inscrits dans la loi NOTRe : SRDEII, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Appelé à devenir SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT), adopté en 2011, devra être révisé et adapté aux nouveaux champs de compétence. Comme il l'a indiqué dans sa contribution de juin 2015, le CESER propose d'y renforcer deux dimensions qu'il estime importantes :

- tirer profit d'une organisation territoriale équilibrée pour créer un réseau métropolitain régional structurant et hiérarchisé, et donner une réalité aux bassins de vie ;
- accentuer l'ouverture vers l'extérieur en identifiant les politiques de coopération interrégionale.

En outre, le CESER réitère son souhait de voir se réaliser un établissement public foncier régional, une perspective inscrite dans le SRADDT.

Le CESER estime qu'il est urgent de réunir la Conférence Territoriale des Acteurs Publics (CTAP) pour convenir avec les autres partenaires, en particulier les Départements, des modalités du transfert à la Région de la compétence économique prévue pour 2016. En effet, plusieurs Départements refusent d'ores et déjà d'accorder les aides qu'ils avaient l'habitude de verser au secteur économique au prétexte qu'ils n'ont plus la compétence dans ce domaine.

Le CESER est conscient des difficultés posées par la mise en œuvre de ces transferts de compétence d'une collectivité à une autre. Néanmoins, l'État doit mettre à la disposition de la Région dans les meilleurs délais toutes les informations sur les coûts des transferts et les financements qui seront transférés.

La loi de finances pour 2016 précise dans son article 89 que pour accompagner les transferts, la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux Régions sera portée de 25 % à 50 % à compter de 2017. Il est prévu corrélativement de réduire la part revenant aux Départements de 48,5 % à 23,5 %.

Comme aucun transfert de ressource en lien avec la suppression de la compétence économique des départements n'est prévu, l'arrêt programmé des interventions dans certains départements dès 2016 se traduira par une baisse du soutien au développement économique et par une aggravation de la situation.

De même, dans le domaine de la gestion des déchets, il est urgent de s'accorder avec les Départements pour le transfert de compétence. Le CESER regrette d'ailleurs que l'État n'ait pas transféré la taxe sur les espaces naturels sensibles qui reste affectée aux Départements.

Le CESER s'étonne que l'Exécutif ne mentionne pas dans son rapport qui se veut « offensif » ces questions (développement économique, transports, déchets) dont les conséquences sont réelles pour cette année de transition. Il alerte l'Exécutif sur les difficultés pratiques, techniques et financières pour les acteurs de terrain.

Par ailleurs, le rapport ne donne aucune indication sur les intentions de la Région s'agissant des compétences partagées (culture, sports, tourisme, éducation populaire...) sauf à vouloir conserver « un budget global sanctuarisé » pour la culture. Des compétences partagées signifient des responsabilités partagées. Il est souhaitable que la CTAP se saisisse également de cette question afin d'arriver à une coordination entre les acteurs. De même, la jeunesse doit faire l'objet d'un débat entre les différents niveaux de collectivités et l'État afin d'arriver à une meilleure articulation des politiques.

S'agissant du Service Public Régional de l'Énergie, le CESER s'était déjà exprimé dans son avis du 12 octobre 2015 en s'interrogeant notamment sur les ambitions de la Région et sur la plus-value de ce service par rapport aux actions d'aujourd'hui. Il craint que le coût de fonctionnement de ce service n'obère l'enveloppe financière dédiée aux actions de rénovation énergétique.

Lors de la présentation des Orientations budgétaires devant le Bureau amont du CESER, les services ont annoncé une évolution de l'architecture budgétaire. Le CESER, qui avait réclamé une évolution de la maquette en 2015, regrette l'absence de cette information dans le rapport. Il attend de cette nouvelle architecture une clarification sur l'utilisation des crédits européens et une meilleure lisibilité des politiques par rapport à la maquette actuelle.

## **II – LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2016**

### **A/ Le contexte économique et financier national et régional**

L'équilibre de la loi de finances pour 2016 repose sur une hypothèse de hausse de la croissance de 1,5 % du PIB. Pour l'INSEE, qui prévoit une accélération de la croissance également au niveau national, « l'acquis de croissance pour 2016 » s'élèverait à 1 % à la fin du premier semestre.

Dans ce contexte où les signes de reprise économique semblent présents, le CESER estime nécessaire de relativiser cet optimisme pour la région Centre-Val de Loire. En effet, selon l'analyse récente de la conjoncture régionale par la Banque de France<sup>1</sup>, après une amélioration de l'activité régionale dans l'industrie et les services marchands en fin d'année 2015, « les prévisions sont dans l'ensemble favorables même si le rythme de progression attendu semble ralentir ».

Le CESER constate que sur quelques indicateurs la région se démarque de la moyenne nationale. Alors que l'investissement dans les entreprises s'accélère légèrement au niveau national (+ 3,4 % en un an), les encours de crédits en région Centre-Val de Loire ne progressent que de 0,8 %. En outre, alors que les défaillances d'entreprises dans le commerce et les services diminuent au niveau national (- 1,9 %), elles repartent à la hausse dans la région (+ 5,7 % sur un an). Selon la DIRECCTE, le nombre de créations d'entreprises connaît en région une diminution de 7,7 % par rapport à 2014 (contre - 4,8 % pour la France métropolitaine).

Enfin, en Centre-Val de Loire, comme au niveau national, le taux de chômage augmente, s'établissant respectivement à 9,9 % et 10,2 % au troisième trimestre 2015. L'écart avec le national continue à se réduire.

Face à cette situation économique régionale tendue, le CESER suggère que la Région demande la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil d'Orientation de la BPI rapidement pour envisager collectivement des mesures adaptées.

### **B/ La stratégie financière**

#### **➤ Les recettes de la Région**

L'évolution prévisionnelle des recettes fait ressortir pour 2016 une diminution de l'ordre de 14,6 M€ (hors emprunt et hors fonds européens) par rapport au budget primitif 2015. Cela s'explique par la baisse attendue des dotations de l'État. La hausse des recettes issues de la fiscalité, liée à des basculements de dotations vers les recettes fiscales, ne compense pas en totalité la baisse des dotations.

Le rapport apporte des éléments très détaillés sur le basculement progressif de dotations vers des recettes fiscales (substitution progressive d'anciennes dotations par de nouvelles ressources fiscales depuis 2014). Il aurait pu rappeler le montant des fonds européens pour la période 2015-2020, soit :

- 179,86 M€ au titre du FEDER ;
- 63,65 M€ au titre du FSE ;
- 346 M€ au titre du FEADER ;
- 33 M€ au titre du PO Loire (concernant 9 Régions) ;

ainsi que les montants attendus pour 2016.

---

<sup>1</sup> Présentation de la conjoncture en région Centre-Val de Loire à la Banque de France le 19/01/2016.

La mise en œuvre de ces fonds par la Région, devenue autorité de gestion en 2015, implique une organisation performante afin de jouer son rôle face aux obligations fortes de l'Union européenne en termes d'évaluation et de contrôle.

Par ailleurs, le CESER note que le taux de la taxe de la carte grise ne sera pas augmenté en 2016, le seul taux sur lequel la Région garde une marge de manœuvre, tout en observant que l'Exécutif ne s'est pas engagé à maintenir ce taux sur la mandature.

Le recul de l'autonomie fiscale des Régions face à leur montée en puissance et aux nouveaux transferts de compétences ne peut perdurer.

Le CESER rappelle le caractère paradoxal de la TICPE dont l'évolution favorable est dépendante de la consommation de carburant qui ne s'inscrit pas dans la logique de la COP 21.

Il plaide à nouveau pour un autre modèle de financement en rappelant qu'une réforme fiscale avait été annoncée par le gouvernement lors d'un Congrès de l'ARF.

Le plan de relance de la commission européenne dit « plan Juncker » de 350 milliards d'euros demeure une grande inconnue pour sa déclinaison au niveau national et régional. Il serait souhaitable que l'Association des Régions de France se saisisse de cette question.

#### ➤ Des ratios réaffirmés et ambitieux

La stratégie politique et financière de l'Exécutif s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2015, à savoir :

- maintenir un haut niveau d'investissement : près de 2 milliards d'euros annoncés sur la période 2015-2021 ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- contenir le niveau d'emprunt.

Par contre, l'Exécutif annonce un desserrement des indicateurs de gestion que s'était fixés la Région en 2005. Le tableau ci-dessous présente les nouveaux objectifs financiers comparés aux anciens et à la moyenne des Régions.

	OBJECTIFS FINANCIERS DE LA RÉGION DE 2005 A 2015	RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2014	MOYENNE DES RÉGIONS	OBJECTIFS DE LA RÉGION POUR 2016-2021
Taux d'épargne brute	> 30 %	25,26 %	20 %	> 20 %
Taux d'épargne nette ou d'autofinancement	50 %	47 %	28 %	> 40 %
Capacité de désendettement	< 3 ans	2 ans et 7 mois	5 ans et 2 mois	< 5 ans

Le CESER est favorable à ce recadrage des objectifs qui libère des marges de manœuvre financière, à condition toutefois que la Région se fixe un objectif d'investissements plus ambitieux, supérieur à 2 milliards d'euros sur la mandature. En effet, le glissement de la capacité de désendettement de 3 à 5 ans ne remet pas en cause la qualité de gestion de la Région mais il doit être corrélé avec une politique accrue des investissements.

## ➤ Maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement

A plusieurs reprises, l'Exécutif souligne la volonté de maintenir **un haut niveau d'investissement** sur la mandature en évoquant quelques pistes : la construction de deux nouveaux lycées, le doublement de sa capacité de production d'énergies renouvelables, 20 M€/an pour la rénovation énergétique des lycées, la refonte de ses politiques afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des territoires. Le CESER espère que le budget primitif apportera des éclaircissements et des éléments plus précis sur ces orientations.

Le Président du Conseil régional met en avant pour 2016 sa volonté de soutenir le secteur du bâtiment en indiquant qu'il maintiendra « à 300 millions d'euros en moyenne sur la mandature le niveau d'investissement ». Cette formulation ambiguë laisse penser que cette somme sera consacrée au seul secteur du bâtiment alors que c'est le montant total des investissements que la Région consacre chaque année à l'ensemble de ses politiques. Le CESER rappelle que d'autres secteurs tels que l'agriculture ont également besoin d'investissements.

Pour mémoire, le montant total des investissements<sup>2</sup> réalisés par la Région au titre des interventions régionales était de 328 M€ en 2011, 300 M€ en 2012, 294 M€ en 2013, 308 M€ en 2014.

En outre, le CESER note qu'au regard de la comparaison interrégionale, la Région Centre-Val de Loire est en deçà de la moyenne des Régions pour les dépenses d'investissement/habitant.

Si elle veut être « offensive et soutenir les dynamiques locales », la Région doit mobiliser des moyens sans précédent pour le financement d'investissements durables et pour accompagner les mutations économiques et sociales du territoire. Les conditions d'emprunt exceptionnelles actuelles pourraient lui permettre d'engager dès 2016 un plan d'investissements ambitieux afin d'aller au-delà de 2 milliards d'euros sur le mandat.

Dans sa contribution pour l'avenir de la région Centre-Val de Loire, le CESER avait fait des propositions en faveur de quelques secteurs pour dynamiser les investissements, dont la plupart d'ailleurs, sont en correspondance avec les conclusions de la COP 21 :

- l'efficacité énergétique en mobilisant la recherche ;
- la rénovation thermique en mettant en place un vaste plan de mise aux normes ;
- les transports en initiant un plan interrégional sur le fret ferroviaire ;
- le numérique : en plus de l'accélération du programme d'investissement, le CESER appelle de longue date à une politique ambitieuse des usages dans différents domaines (santé, éducation, formation, loisirs...);
- l'enseignement supérieur pour accompagner l'objectif d'accueil de 70 000 étudiants à l'horizon 2020.

Les investissements structurants pour l'économie régionale participent aussi à l'élévation de la richesse régionale et au bien-être de la population. La Région peut ainsi espérer avoir un retour sur investissement par des ressources fiscales supplémentaires par le biais de la CVAE et de la taxe d'apprentissage.

---

<sup>2</sup> En incluant les fonds européens.  
Source : comptes administratifs.

Le CESER rappelle son souhait de disposer d'un document de programmation pluriannuelle des investissements portant sur l'ensemble des opérations prévues assorti d'un plan de financement. La loi NOTRe renforce les obligations des collectivités dans ce domaine. En effet, l'article 107 qui a modifié l'article L4312-1 du CGCT concernant le Débat d'Orientations Budgétaires indique que « le rapport d'orientations budgétaires doit comporter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, la structure et la gestion de sa dette, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

➤ **Maîtriser les dépenses de fonctionnement**

L'Exécutif prévoit pour 2016 de **contenir les dépenses de fonctionnement** à hauteur de + 1,5 %. Il compte sur des économies liées à la montée en puissance de Centr'Achats et indique vouloir réduire des dépenses sur les moyens généraux notamment.

Le CESER suggère un rapprochement entre Centr'Achats (la centrale d'achats de la Région) et Approlys, la centrale d'achats commune à plusieurs départements. Ce serait un signe fort de mutualisation pour les achats majeurs. Néanmoins, les économies réalisées dans le cadre de la maîtrise de la politique achats de la Région vont rapidement atteindre leur limite. Le CESER craint que les gains supplémentaires au-delà de cette limite ne soient obtenus au détriment des entreprises régionales (exclusion des marchés). Le CESER plaide pour des appels d'offres plus restreints tout en respectant le cadre légal.

Pour aller plus loin, il faudrait sans doute profiter de l'arrivée de nouvelles compétences pour réfléchir à une réorganisation des politiques afin d'optimiser l'efficacité régionale.

Le CESER réitère sa demande d'évaluation du pôle d'efficacité énergétique, mesure phare de la précédente mandature, afin d'avoir une vision claire des économies d'énergie réalisées, notamment dans les lycées.

S'agissant du personnel, en raison des nouveaux transferts prévus en 2016 (liés à la gestion des fonds européens par la Région, à la prise en charge de la formation professionnelle de nouveaux publics...), les effectifs de la Région et sa masse salariale vont progresser de fait même si aucune création de poste n'est prévue.

➤ **La gestion de la dette**

Le CESER note l'effort de la Région pour sa gestion de trésorerie qui lui a même rapporté en 2015 et pour la gestion sécurisée de sa dette.

Le CESER constate également avec satisfaction que la Région a intégré dans la présentation de son encours de dette les contrats de crédit-bail, répondant ainsi à une demande de la Chambre Régionale des Comptes.

En outre, en septembre 2013, la Région a signé un contrat de financement à des conditions avantageuses avec la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 350 M€. Une première tranche a été mobilisée à hauteur de 20 M€ en 2013, une deuxième tranche en 2014 à hauteur de 55 M€. La Région indique qu'elle a mobilisé 82 M€ en 2015 et que 193 M€ restent mobilisables d'ici mars 2018.

Le CESER suggère qu'en liaison avec le plan d'investissements qui sera retenu par la Région, celle-ci profite de la période actuelle favorable pour négocier une nouvelle enveloppe de prêt.



### III – LES COMPARAISONS INTERREGIONALES

A partir de 2016, le paysage sera modifié compte tenu du périmètre des nouvelles Régions fusionnées. La région Centre-Val de Loire, qui ne change pas de périmètre, sera - en dehors de la Corse - la dernière région en termes de population et de PIB. Cela ne constitue pas un handicap à condition que la Région valorise ses atouts et développe des coopérations interrégionales.

Le CESER joint en annexe un tableau qui présente la population, la superficie, la part de chaque Région dans le PIB de la France et le montant par habitant des crédits contractualisés par l'Etat dans les CPER 2015-2020.

### CONCLUSION

Même si la croissance mondiale semble s'essouffler, un certain nombre d'indicateurs économiques reste favorable au budget régional : faiblesse des taux d'intérêt, faiblesse des coûts de l'énergie, parité euro/dollar.

Cette conjonction doit être mise à profit pour libérer des capacités d'investissement susceptibles d'orienter « un nouveau modèle de développement ».

Pour sa construction, le CESER renvoie aux travaux récents de sa Section prospective sur l'adaptation au changement climatique et aux travaux à venir sur l'industrie du futur et sur l'économie circulaire.

Le CESER comprend le souci de la Région de vouloir faire participer les acteurs régionaux à la construction de ce nouveau modèle à l'occasion de futurs Etats généraux. Néanmoins, l'Exécutif aurait pu saisir l'opportunité de ces orientations budgétaires pour donner un cap, poser une vision stratégique et prospective, fil conducteur de la réflexion collective.

C'est en posant une vision claire que cette réflexion collective conduira à une action efficace et à l'affirmation par la Région de son rôle stratégique vis-à-vis des autres collectivités.

L'élaboration du SRDEII puis du SRADDET doit être l'occasion de porter un regard sur les politiques passées et de réfléchir à des projets plus mobilisateurs.

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention(s) : 8

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

## LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE COMPARÉE AUX 12 AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES

	Population (millions d'habitants) au 1/1/2014	Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	Part dans le PIB de la France en 2012 (%)	Dotations de l'Etat : CPER 2015-2020 (€/hbt)
Ile-de-France	12,0	12	29,8	242
Rhône-Alpes Auvergne	7,8	70	11,4	165
Nord-Pas-de-Calais Picardie	5,9	32	7,3	207
Aquitaine Limousin Poitou Charentes	5,8	84	7,5	249
Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon	5,7	73	7,2	205
Alsace Lorraine Champagne-Ardenne	5,5	57	7,1	191
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,9	31	7,2	169
Pays de la Loire	3,7	32	5,0	112
Haute-Normandie Basse-Normandie	3,3	30	4,3	184
Bretagne	3,3	27	4,1	180
Bourgogne Franche-Comté	2,8	48	3,5	232
Centre-Val de Loire	2,6	39	3,3	139
Corse	0,3	9	0,4	260

Source : INSEE Références – La France et ses territoires, édition 2015.  
Sites des préfetures (pour le CPER).